Objet : Mettre en œuvre la charte numérique

Chers collègues,

Suite à la commission numérique de bassin qui s'est réunie ce mardi 9 décembre 2014, une charte numérique d'établissement adaptable à tout EPLE a pu être établie.

Le document nommé « Charte-type bassin de Sarcelles » est accessible sur l'espace de dépôt de document de notre liste de diffusion : http://acver.fr/numerique-sarcelles

Il conviendra naturellement de remplacer les informations concernant votre établissement (en rouge, en tout début de document).

Pour rappel, cette charte doit être validée en C.A. puis signée de tous les usagers, élèves, membres du personnel, enseignants (mise en œuvre à la prochaine rentrée scolaire par exemple).

Enfin, il conviendrait également d'accompagner cette charte pour qu'elle ne reste pas seulement un document annexé au règlement intérieur ou figurant dans le carnet de correspondance.

Des pistes possibles :

Diffusion auprès des adultes ;

- Afin que ce document ne soit pas unilatéralement transmis par le chef d'établissement, réunir (installer au besoin) une commission numérique d'EPLE qui s'emparera du document et l'adaptera à la situation de l'établissement si besoin (avant validation par le C.A. donc).
- Je me tiens notamment à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche si nécessaire.
- formation des personnels ;
- réunion de pré-rentrée ;
- conseil pédagogique ;
- ullet affichage de la charte dans la salle des professeurs, CDI et salle informatique.

Diffusion auprès des élèves ;

La diffusion auprès des élèves aura majoritairement lieu par l'intermédiaire des enseignants.

Pour cela plusieurs « vecteurs » sont possibles, avec entre autres :

- la première journée de rentrée avec le professeur principal et l'explication du règlement intérieur.
- La charte faisant partie du règlement intérieur, il est naturel de sensibiliser les élèves sur ce point à cette occasion;
- chaque activité pédagogique utilisant les technologies de l'information et de la communication peut être l'occasion de rappeler les règles élémentaires d'usage, et de mentionner la charte ; on retrouve ces thématiques reformulées pour les élèves dans les référentiels B2i ou socle palier 4, domaine « adopter une attitude responsable » ;

(Diffusion auprès des élèves, suite)

- la charte, ou des affiches réalisées par les élèves pour l'illustrer, peuvent être affichées dans les lieux de passage et de fréquentation des élèves : hall d'entrée, CDI, affichage élèves...
- la charte peut s'afficher lorsque les élèves se connectent à un ordinateur;
- les enseignements d'éducation civique, ECJS
- l'heure de vie de classe est un cadre tout à fait adapté pour aborder le thème de la citoyenneté sur l'internet
- Enfin, les liens ci-dessous (en particulier le dernier) permettent également de s'approprier sous forme de Quizz les éléments de la charte (attention document à adapter suivant les cas) :

http://acver.fr/1bn

http://moncdivirtuel.free.fr/Quiz/Chartedureseau/quiz.html

http://acver.fr/1bo

http://www.des.pf/itereva/clgpaea/pages/charte.htm

La mise en œuvre et l'accompagnement de cette charte numérique validera deux items du label numérique, votre outil de pilotage des usages numériques : http://www.labeltice.ac-versailles.fr/

Sur ce dernier point, un autre item peut être simplement validé en sollicitant la formation collective "Comprendre et accompagner les usages d'internet"

http://acver.fr/usages2-0

Bien cordialement, CD

--

Christian Dickelé,

Conseiller pour le numérique éducatif du bassin de Sarcelles, Délégation Académique pour le Numérique Éducatif de l'académie de Versailles Tel : 06 84 37 76 78